

U-4261

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE – REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

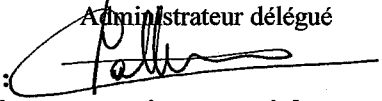
**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : **Roberto GALUCCIO** Date et signature : 31/1/2008  
Administrateur délégué



2. Intitulé de l'unité de formation :  
**Mise à niveau en sciences humaines et en sciences sociales pour l'enseignement supérieur - Convention**

CODE DE L'U.F. :	04 17 01 U 35 X1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION :	002
------------------	------------------	--------------------------------	-----

- 3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page (2)
- 4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page (2)
- 5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur

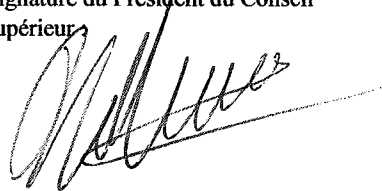
(1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input checked="" type="radio"/>	Social	<input checked="" type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

31.01.08

Signature du Président du Conseil supérieur



- 6. Caractère occupationnel :  (1) oui  (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page (2)
- 8. Programme du (des)cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page (2)
- 9. Capacités terminales : Repris en annexe n° 5 de 1 page (2)
- 10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page (2)

-----  
 (1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réserve à l'administration  
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F.)	04 17 01 U 35 X1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION	002
-----------------	------------------	------------------------------	-----

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	(2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Sciences humaines et sociales	CT	B	32
<b>2. Part d'autonomie</b>	XXXXXXXXXXXXXXX XXX	P	8
		<b>Total des périodes</b>	<b>40</b>

V

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(e) éventuelle(s)] :

**COPIE CONFORME**


b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

  
Nicole SCHETS  
Directrice

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ..... 6. 03. 08 .....

Signature :  J. LEONARD  
Inspecteur chargé de la  
coordination du service  
d'inspection.

- (2) A compléter  
 (3) Réserve à l'administration  
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection  
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM  
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

D 8 BIS/UF : au 01.03.98

# **MISE A NIVEAU EN SCIENCES HUMAINES ET EN SCIENCES SOCIALES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - CONVENTION**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991,  
Les principales finalités de l'enseignement de promotion sociale sont :

- ◆ de concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ De répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation s'adresse à des étudiants de l'enseignement supérieur qui sont dans une démarche de (re)définition de leur projet de formation. Elle vise à fournir aux étudiants qui souhaiteraient s'orienter vers des filières de Sciences humaines les savoirs et savoir-faire de base leur permettant d'aborder ces études.

**MISE A NIVEAU EN SCIENCES HUMAINES ET EN SCIENCES  
SOCIALES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - CONVENTION**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT**

**2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**2.1. Capacités préalables**

L'étudiant prouvera qu'il est capable de:

→ en langue française :

- ◆ extraire, de comprendre et de reformuler les idées essentielles exprimées dans un message oral ou écrit ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime ou sollicite une information, un avis, une prise de position ;
- ◆ mener un raisonnement déductif court en usant de rigueur et de sens critique.

Le travail de l'étudiant respectera les règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe.

**2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) ou équivalent.

**MISE A NIVEAU EN SCIENCES HUMAINES ET EN SCIENCES  
SOCIALES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – CONVENTION**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT**

**3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## **MISE A NIVEAU EN SCIENCES HUMAINES ET EN SCIENCES SOCIALES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - CONVENTION**

### **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT**

#### **4. PROGRAMME**

L'étudiant sera capable de :

- ◆ définir des concepts essentiels relatifs aux sciences humaines de base tels que culture, société, socialisation, représentations sociales, expérience sociale, intégration et exclusion,...
- ◆ appliquer ces concepts à des situations proposées par le professeur ou l'étudiant ;
- ◆ d'analyser les mécanismes de socialisation déterminant l'appartenance sociale et culturelle ;
- ◆ analyser le processus de reproduction sociale à travers, notamment, les rôles de la famille, de l'école,...
- ◆ dans le cadre de dossiers proposés par l'enseignant ou élaborés avec les étudiants :
  - consulter différentes sources documentaires (articles de presse, cartes, archives, etc.) et en extraire l'information essentielle ;
  - analyser les informations présentées selon les formes de modélisation propres aux sciences humaines (tant quantitatives que qualitatives : tableaux, graphiques, cartes, schémas, etc.) ;
  - confronter et comparer différentes sources documentaires pour produire un éclairage synthétique rigoureux et critique sur une question d'actualité ;
  - distinguer, dans divers documents qu'il consulte et/ou qu'il produit, les éléments descriptifs et les éléments interprétatifs.

**MISE A NIVEAU EN SCIENCES HUMAINES ET EN SCIENCES  
SOCIALES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - CONVENTION**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT**

**5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable en fin d'unité de formation

- de réaliser une présentation écrite et/ou orale d'un dossier de synthèse réalisé par lui sur une question d'actualité
- de mettre en œuvre les savoirs et savoir-faire acquis pendant l'unité de formation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité de l'expression orale et écrite, de la pertinence des informations recueillies
- la cohérence des relations établies entre les différents éléments présentés.

**MISE A NIVEAU EN SCIENCES HUMAINES ET EN SCIENCES  
SOCIALES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - CONVENTION**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT**

**6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant.



# TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION :

## MISE A NIVEAU EN SCIENCES HUMAINES ET SCIENCES SOCIALES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (

Date d'approbation:

Date d'application obligatoire:

Date limite d'application:

	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Cirso	Code Dom. form.	Intitulé Régime 2	Niveau	Type form.	Nombre périodes
U n i t é  F o r m a t i o n		902	MISE A NIVEAU EN SCIENCES HUMAINES ET EN SCIENCES SOCIALES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CONVENTION) 40 Périodes			NEANT			NEANT			

